

Organisation du gouvernement—Loi

M. Alexander: Il faut faire consigner au compte rendu que le gouvernement n'a pas de priorité. Je ferai semblant de ne pas avoir entendu cette réflexion et je n'insisterai pas là-dessus.

M. MacEachen: Le ministre retire ses paroles.

M. Alexander: Il est trop tard pour revenir en arrière alors que tous les députés de ce côté-ci de la Chambre ont entendu. Le leader du gouvernement à la Chambre est renversant. Lorsqu'il s'est levé, je l'ai regardé avec beaucoup de respect. J'attendais des paroles remplies de sagesse, mais en vain. Je ne l'ai pas interrompu parce que je savais qu'il me respectait. Il connaît mon travail, ainsi que celui de tous les députés. Il a brusquement adopté un comportement enfantin. Le vice-premier ministre et président du Conseil privé (M. MacEachen) ne tient pas à ce que je poursuive mon discours. Quelle honte! Est-ce là une manière de se comporter?

Je demandais quelles étaient les priorités du gouvernement. Des députés de ce côté-ci de la Chambre pensaient que c'était le bill C-9, celui qui a trait à la tenue d'un référendum au Canada, qui était le plus important. Son étude a été remise à plus tard pour répondre à quelque sombre dessein politique, sans doute. Le gouvernement attend peut-être son heure. C'est ce que j'appelle poser. Nous avons vu le premier ministre poser hier. Je ne m'étendrai pas sur le sujet. Je tiens toutefois, au nom des députés de ce côté-ci de la Chambre, à offrir mes bons vœux à Leurs Excellences et à leur souhaiter bonne chance dans l'accomplissement des très lourdes tâches qu'ils ont accepté de prendre en charge pour le bien des Canadiens.

● (1540)

Je voudrais savoir quel sort est réservé au bill C-27. Le leader du gouvernement à la Chambre sait ce dont il s'agit, l'établissement d'une société de la Couronne pour les Postes. Ne nous intéressons-nous pas aux problèmes que posent la direction des Postes et du Syndicat des postiers du Canada exposés récemment dans les journaux? Le gouvernement craint-il le député de Brandon-Souris (M. Dinsdale), notre critique des Postes? Il a accompli une excellente besogne en tentant d'amener le gouvernement à mettre fin aux attermoiments, aux malentendus et aux déclarations injustifiées du ministre actuel des Postes (M. Lamontagne).

Qu'a-t-on fait du bill C-29? Je suis arrivé en retard, monsieur l'Orateur, mais sauf erreur les députés parlaient du logement et de la Société centrale d'hypothèques et de logement. Nous nous heurtons à un grave problème à cet égard. Le gouvernement a-t-il renoncé à ses priorités dans cette affaire ou craint-il encore l'honorable représentante d'Ottawa-Carleton (M^{me} Pigott) qui a effectué un excellent travail à titre de critique dans le domaine de l'habitation et qui à son tour s'empresserait de tancer le gouvernement qui se montre insensible aux besoins des Canadiens en matière d'habitation. Quoi qu'il en soit, nous avons cette liste de bills, mais nous ne savons pas auquel le gouvernement accorde la priorité. Le ministre des Communications dit qu'il n'a pas de priorité. Déclaration fort révélatrice. Je dirai même alarmante.

Le leader du gouvernement à la Chambre a parlé de toutes les parties du bill et je crois qu'il vaudrait la peine que je recommence. Il a dit, je crois, que le bill compte 11 parties. J'ignore si c'est exact, mais on ne peut raisonnablement s'attendre à ce que tout le monde sache tout ce qui se passe à la Chambre. Nous devrions au moins pouvoir compter sur l'esprit

[M. Beatty.]

d'initiative du gouvernement, mais même cette qualité lui fait défaut la plupart du temps.

La première partie traite du ministère des Pêches et des Océans qu'on propose d'établir. La deuxième partie porte sur le futur Conseil consultatif de recherches sur les pêches et les océans. La troisième a trait au ministère de l'Environnement, la quatrième, à la Société canadienne des brevets et d'exploitation limitée, la cinquième, au commissaire à la représentation, M. Castonguay, auquel nous venons de rendre hommage. On parle ensuite du Conseil de recherches médicales. Le ministre doit se douter que nous aurons quelque chose à dire à ce sujet, étant donné qu'en matière de recherche le gouvernement s'est toujours comporté et se comporte encore comme s'il avait des ceillères.

Je pourrais en dire tout autant de la suite qui porte sur le Conseil national de recherches, septième maillon de ce bill fourre-tout. Le huitième point traite du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie et le neuvième du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada. Le gouvernement peut s'attendre à ce que nous nous fassions entendre de ce bord-ci sur ce point particulier. Plusieurs députés aimeraient en effet bien savoir où en sont les choses dans le domaine des services sociaux et plus spécialement comment le gouvernement conçoit le rôle des femmes dans notre société. Nous aimerions non seulement connaître la position du gouvernement quant au rôle que les femmes devraient jouer à la Chambre des Communes où leur représentation se fait petit à petit plus équitable mais aussi et plus spécialement en dehors de cette enceinte.

La deuxième et dernière partie porte sur les secrétaires parlementaires. Je sais que mon chef de parti à la Chambre aura quelque chose à dire sur ce sujet qui concerne la réforme du Règlement et des lignes directrices régissant le fonctionnement de cet organisme vénérable.

La dernière partie de ce bill porte sur le ministère des Pêches et de l'Environnement.

Ce qui m'irrite et me fait douter de la sincérité du gouvernement au sujet de ce bill est l'article 35 qui concerne son entrée en vigueur. J'ai l'habitude de regarder à quel moment un bill doit entrer en vigueur pour juger de son importance et de l'urgence d'une action immédiate. J'aimerais donner lecture de l'article sur lequel je me fonde lorsque je déclare que le gouvernement n'a, à mon avis, nullement l'intention de faire adopter ce bill rapidement. Voici cet article:

La présente loi ou l'une ou l'autre de ses Parties, à l'exception de la Partie IV, entre en vigueur le jour ou les jours fixés par proclamation.

La Partie IV traite de la Société canadienne des brevets et d'exploitation limitée, société dont je dirai un mot tout à l'heure.

Ce qui me déplaît particulièrement, c'est que la date d'entrée en vigueur du bill n'est pas définie et dépend du bon vouloir du gouvernement. Celui-ci pourrait tirer un avantage politique de cette mesure législative. Il pourrait par exemple proclamer cette mesure au cours d'une campagne électorale, fournissant ainsi au ministre des Pêches, voire au ministre de l'Environnement, l'occasion de publier un communiqué annonçant la création d'un ministère distinct des pêches. Ce communiqué sera envoyé aux provinces de l'Atlantique et à la côte ouest; il soulignera ce que le gouvernement a fait pour les habitants de ces régions. Sans doute donnera-t-il à entendre qu'un ministère distinct s'impose et précisera-t-il que le gou-